

FICHE ACTION GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

SERVICES INTERVENANT À DOMICILE SSIAD, SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE, SPASAD, SAMSAH, SESSAD

PRINCIPES GENERAUX

- **Informer et former** les professionnels de santé sur :
 - o le repérage des personnes accompagnées les plus fragiles, isolés ou à risque (traitement spécifique, conditions de logement, etc.),
 - o les bonnes pratiques préventives et curatives des effets des fortes chaleurs,
 - o la sensibilisation des personnes accompagnées aux gestes curatifs et préventifs.
- Anticiper la **liste des personnes à risque** et le **plan d'action personnalisé** (augmentation des passages, des appels téléphoniques, coordination avec les SAAD).
- Identifier, en accord avec l'usager, le **matériel nécessaire en cas de forte chaleur** (bon fonctionnement du réfrigérateur et du congélateur, présence de ventilateur ou autre dispositif de rafraîchissement de l'air, poches ou pack de glaçons, thermomètre, brumisateur etc.).
- Actualiser et tester les **procédures de crise**. Préparer la **cellule de veille ou de crise**.
- Assurer et renforcer la **coordination avec les services communaux**.
- **Diffuser des conseils sur les moyens de se prémunir des effets de la chaleur** auprès des personnes aidées et/ou des aidants.
- **Diffuser l'information sur les lieux d'accueils climatisés ou rafraîchis** et inciter les personnes suivies à les rejoindre. Une convention avec une ou des structures médico-sociales pourra formaliser un accueil adapté, en journée, au sein d'un lieu climatisé en cas de vigilance orange ou rouge.
- **Informier l'ARS** de toute anomalie ou augmentation du nombre de pathologies liées à la chaleur.

VIGILANCE VERTE ET VIGILANCE JAUNE

- **Diffuser l'information du changement de niveau** de gestion auprès des soignants.
- S'assurer que les personnes accompagnées ont **accès aux boissons** en quantité suffisante.
- Se rapprocher des médecins traitants afin d'**anticiper : une adaptation des traitements** en cas de canicule, et une surveillance ou une prise en charge particulière.
- Prendre les dispositions nécessaires pour **limiter la température dans l'habitation** (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches etc.). Lorsqu'un dispositif individuel de rafraîchissement de l'air est disponible, vérifier son bon fonctionnement et inciter les personnes accompagnées à les utiliser.
- Recommander aux personnes accompagnées **d'adapter ses activités** en fonction de la température.
- S'assurer que les personnes accompagnées connaissent les lieux rafraîchis et climatisés aux alentours de leur domicile.
- Surveiller les **indicateurs** (nombre de transferts, nombre de décès...).

VIGILANCE ORANGE : ALERTE CANICULE

- **Diffuser l'information du changement de niveau** de gestion auprès du personnel, des personnes accompagnées et de leur famille.
- **Mobiliser l'ensemble du personnel**, si nécessaire le renforcer.
- **Renforcer les visites**, particulièrement chez les personnes accompagnées fragiles ou à risques, et notamment les visites tardives, les contacts téléphoniques réguliers et en prévision des retours anticipés d'hospitalisation de certaines personnes accompagnées.
- **Renforcer les liaisons avec l'entourage** proche de la personne.
- Organiser, en lien avec les collectivités, les aidants professionnels ou les aidants familiaux, les déplacements et **sorties dans des lieux rafraîchis** pour les personnes dont l'habitat est exposé à la chaleur et qui ne disposent pas des moyens de rafraîchissement suffisants.

VIGILANCE ROUGE : ALERTE CANICULE EXTRÊME

- **Poursuivre et renforcer les actions** mises en place aux niveaux vert, jaune et orange.

LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON

- En cas de passage en vigilance orange/rouge, établir un **bilan des actions** à transmettre à l'ARS.
- **Analyser** la gestion de l'évènement afin d'améliorer les procédures de crise.

Guide pratique pour les services à domicile pour personnes âgées

Date : 01/07/2025

ANTICIPER

- Préconiser l'installation d'un système de téléassistance et veiller mensuellement à son bon fonctionnement.
- Rester vigilant aux annonces de *l'Agence Régionale de Santé* sur les alertes canicule : **la température qui ne descend pas en-dessous de 31°C le jour et de 21 °C la nuit pendant 3 jours consécutifs**
- Sensibiliser les patients à leur inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.**
- Identifier les personnes isolées sans aidants afin de renforcer les passages et/ou appel de surveillance.

PRÉVENIR

- Informer** le personnel de l'aide et/ou du soin de la conduite à tenir en cas de canicule.
- Adapter** les horaires des salariés dans la mesure du possible en fonction des besoins des personnes accompagnées et rappeler **la nécessité de s'hydrater**.
- Fournir de l'eau et brumisateurs aux professionnels du service.**
- Multiplier les passages** : Augmentation du temps de travail des personnels soignants non médicaux en poste en SSIAD/SPASAD/SAD mixtes financée par l'ARS IDF (cf. CNR Mesures estivales). Veiller à s'articuler avec les actions communales (portage des repas).
- Lors de chaque visite au domicile d'une personne :**
 - Vérifier l'état d'hydratation de la personne (*pli cutané ou aspect de la langue « rôtie »*),
 - Proposer à boire (*boisson fraîche mais pas glacée, non alcoolisée, à base d'eau et peu sucrée*),
 - S'assurer que la personne n'est pas au soleil ( *attention, le soleil tourne au fur et à mesure de la journée*),
 - Utiliser de l'eau tiède pour les soins,
 - Penser à moins couvrir la personne (*retirer couvertures, vêtements*),
Les personnes âgées produisent moins de sueur et ont donc plus de difficultés à s'adapter à un environnement chaud.
 - Utiliser des linges humides ou un brumisateur pour rafraîchir la peau.

 **Différents conseils peuvent être donnés (VALABLES POUR TOUS) :**

- ➔ Aérer de bonne heure le matin et tard le soir et pendant la journée, fermer les fenêtres, les volets ou les persiennes.
- ➔ Si absence de volet ou persienne :
 - Utiliser une couverture de survie pour bloquer la chaleur : Fixer la couverture à l'extérieur de la fenêtre, face argentée vers le soleil.
 - Alternatives : protège pare-brise, film solaire, papier aluminium.
- ➔ Utiliser des appareils de climatisation ou de ventilation pour abaisser la température, qui ne doit pas être cependant 5°C inférieure à la température extérieure.
- ➔ Accompagner ou inciter les personnes à se rendre dans des endroits climatisés : lieux identifiés sur la commune, centre commercial, cinéma ou bibliothèque (*pour les personnes pouvant se déplacer*).
- ➔ Profiter des heures les plus chaudes pour faire la sieste dans un endroit assombri, frais et aéré.
- ➔ **Boire ou proposer abondamment de l'eau, éventuellement aromatisée selon les goûts de la personne, mais aussi des soupes, potages, laitages, thé et tisanes (même chauds), ou des glaces ; qui vont aider à diminuer la température corporelle. 1 yaourt = 1 verre d'eau**
- ➔ **Veiller à poursuivre une alimentation normalement salée et inciter à la consommation de potages frais et de jus de légumes frais+++ ;**
- ➔ Porter des vêtements blancs et de couleur claire, en coton ou tissu léger qui permettent à la peau de respirer. Penser à porter une casquette ou un chapeau, à l'extérieur.
- ➔ Eviter toute activité physique et sortie aux heures les plus chaudes.
- ➔ Lors des déplacements en voiture : emporter une bouteille d'eau et boire souvent, attention à la climatisation qui ne doit pas être réglée trop froide, et aux courants d'air, se garer à l'ombre dans la mesure du possible.
- ➔ Prendre souvent douche ou bain et s'humidifier régulièrement le corps avec des linges humides.
- ➔ Ne pas hésiter à étendre du linge humide dans les pièces de vie.

DÉPISTER

- ➔ Vérifier pour les porteurs de sonde urinaire la diurèse et la couleur des urines.
- ➔ Signaler au médecin traitant si les volumes consommés sont insuffisants afin d'envisager une hydratation par voie sous cutanée ou intraveineuse.

Déshydratation, coup de chaleur : les principaux signes

- Une baisse de l'attention, la sécheresse des muqueuses de la bouche, une grande fatigue,
- Une diminution de la production de sueurs et d'urines,
- La fièvre sans raison manifeste, des maux de tête,
- L'accélération du pouls,
- Des vertiges, conséquence d'une baisse de la tension artérielle,
- Des nausées et des vomissements,
- Une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Appelez immédiatement le 15 !

En attendant, mettre la personne au repos dans un endroit frais, la faire boire, enlever ses vêtements, l'asperger d'eau fraîche ou la couvrir de linges humides et faire des courants d'air. Il est également possible appliquer des poches de glace protégées (pas de contact direct avec la peau) sur les poignets et les jambes, en prenant soin d'éviter le cou.

AGIR

En cas de canicule :

- Organiser des tournées spéciales « hydratations » pour les personnes isolées et les personnes avec des troubles neuro-dégénératifs.
- Veiller à la bonne **coordination avec les CCAS et les services d'aide à domicile du territoire pour contacter quotidiennement les personnes vulnérables identifiées.**
- Transmettre toutes informations relatives à une hospitalisation ou absence au cercle d'intervenants de la personne

CONTACTER

☒ Les jours identifiés de canicule :

Les chefs de service du SSIAD/SPASAD/SAD mixte contactent tout le personnel sur le terrain afin de faire un rappel des consignes

- ☒ soit à l'oral soit par SMS**
- ☒ Si nécessité de soins complexes, prendre contact avec les services de l'HAD ou les IDEL**

ANNEXE



**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

ARDV 01.1.2 - POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

